

DECISION N°00042/D/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP/CBAO du 13 MAI 2026...
Portant attribution du marché relatif à la réhabilitation de la Délégation Régionale de la Communication du Nord -
Ouest, suite à l'appel d'offre national ouvert N°003/AONO/MINCOM/CIPM/2026 du 16 mars 2026.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

- Vu La constitution ;
 - Vu La loi N°2018/011 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 - Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025, portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2026.
 - Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés ;
 - Vu Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
 - Vu Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.
 - Vu Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu Le Décret n°2012/380 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Communication ;
 - Vu La circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
 - Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics
 - Vu La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instruction relative à l'exécution, des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres Entités Publics pour l'exercice 2026 ;
 - Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB, du 25 Avril 2022, Relative à l'application du code des marchés publics ;
 - Vu La Décision n°000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Départements ministériels ;
 - Vu La décision n°000039/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du 25 avril 2024, constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de la Communication ;
 - Vu L'arrêté N°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024, fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
 - Vu Le dossier d'appel d'offres ouvert N°003/AONO/MINCOM/CIPM/2026 du 16 mars 2026 ;
 - Vu Les conclusions de l'analyse des offres ;
- Considérant les autres nécessités de services ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'entreprise ci-après est attributaire du marché relatif à la réhabilitation de la Délégation Régionale de la Communication du Nord -Ouest, Il s'agit de :

Soumissionnaires	Montant TTC Corrigé (F CFA)	Délais
MEGA ENGINEERING COMPANY Ltd	48 919 790 (Quarante-huit millions neuf cent dix-neuf mille sept cent quatre- vingt-dix)	5 mois

ARTICLE 2 : Le Directeur Général de cette entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés, bâtiment principal du Ministère de la Communication pour l'établissement et la signature de la lettre commande y relative.

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINCOM ;
- Affichage.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION



Ministère de la Communication
République du Cameroun

Bené Emmanuel Sadi